



BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE de GIVRY

8^{ème} concours d'écriture - règlement

Article 1 : Dans le cadre de la diversification de ses activités culturelles, la bibliothèque municipale de Givry organise **du lundi 15 janvier au vendredi 13 avril 2018 un concours d'écriture.**

Article 2 : Ce concours, gratuit, est ouvert aux 3 catégories suivantes :

- Enfants de niveau CM : pour les enfants participant au sein d'un groupe (classe, atelier d'écriture, Nouvelles Activités Périscolaires...), les textes devront être diversifiés afin d'apprécier l'imagination du jeune candidat ;
- Adolescents (collégiens et lycéens) ;
- Adultes (+ de 18 ans).

Article 3 : Le thème choisi est : « **Cuisine...** »

Parmi les genres littéraires ci-dessous, chaque candidat nous fera parvenir, au choix :

- **1 poésie libre ou classique (entre 14 et 30 vers) ;**
- **1 nouvelle (maximum 3 pages).**

Chaque candidat ne pourra présenter qu'une seule œuvre.

Article 4 : Un prix sera remis aux 2 premiers de chaque catégorie **si nous recevons au moins 10 textes pour l'un ou l'autre des 2 genres littéraires.**

Les prix se présenteront sous la forme de livres et/ou de cd.

Les textes primés seront édités, au fur et à mesure, dans la lettre Givry Infos ou sur le site de la Mairie.

Article 5 : Aucun lauréat des précédentes années ne peut participer au présent concours.

Article 6 : Les auteurs s'engagent à présenter une œuvre inédite. Les calligrammes sont autorisés (uniquement lecture de haut en bas). Les textes doivent être dactylographiés, imprimés uniquement au recto, sans marque distinctive et accompagnés de la fiche d'inscription, de l'autorisation parentale (si besoin). Chaque texte possèdera un titre.

Article 7 : Le jury est composé de personnes choisies pour l'intérêt qu'elles portent à l'écriture et à sa plus large diffusion. Les décisions du jury seront sans appel et ne pourront être remises en cause. Ses délibérations sont confidentielles. Seront écartés sans appel, les textes déjà édités ainsi que les textes contenant des propos jugés, par le jury, injurieux, discriminatoires, racistes, sexistes... Le jury tiendra compte, pour son appréciation, du traitement original du thème, des trouvailles stylistiques (les sonorités, le rythme, les figures de style), de la qualité de la syntaxe, de l'orthographe et de la présentation générale du texte.

Article 8 : Le jury se réunira courant mai 2018.

Article 9 : La remise des prix aura lieu fin mai ou début juin (date non encore fixée), à la bibliothèque municipale de Givry.

Article 10 : Le poème ou la nouvelle sera adressé, **jusqu'au 13 avril 2018**, selon l'un des trois procédés suivants :

1. envoi sous enveloppe affranchie à l'adresse suivante :
Bibliothèque municipale, place de l'église - 71640 GIVRY
2. dépôt à la bibliothèque municipale de Givry
3. envoi par mail à bibliotheque@mairiedegivry71.fr

Article 11 : Les auteurs autorisent la bibliothèque municipale de Givry à :

- éditer les œuvres dans un recueil,
- les publier dans la lettre d'information municipale GIVRY INFOS ou sur le site de la mairie,
- les exposer à la bibliothèque municipale.

et ce, sans versement de droit d'auteur.

Bibliothèque municipale de Givry
Place de l'église 71640

CONCOURS D'ECRITURE 2017

BULLETIN DE PARTICIPATION (à compléter, à signer et à joindre à votre poème ou nouvelle)

NOM **Prénom**

Date de naissance/...../.....

Adresse complète

.....

Code postal **Ville**

Téléphone

Adresse email (éventuellement)

.....

Etablissement scolaire et classe (éventuellement)

.....

.....

J'ai choisi (cocher la catégorie correspondante) :

la poésie classique

la poésie libre

la nouvelle

Autorisation parentale pour les mineurs

Je soussigné, autorise mon enfant
..... à participer au concours d'écriture organisé
par la Bibliothèque municipale de GIVRY.

J'accepte la publication et la diffusion de son texte non rémunérées et à des fins artistiques, culturelles ou pédagogiques.

Signature du tuteur légal :

Précédé de la mention « lu et approuvé »